

## Les commandements de l'IPAD au collège

### Charte de l'élève utilisateur

#### Article 1 : Je prends soin

Je suis seul pleinement responsable de l'iPad que m'a confié le collège St Bruno.

Au collège, je l'utiliserai sous l'autorité de l'enseignant et/ou de l'éducateur en étude et/ou de la documentaliste au CDI. Par conséquent, je n'utiliserai jamais mon iPad dans les cours de récréation, les couloirs, le restaurant scolaire, les toilettes et les abords extérieurs de l'établissement (sauf sur demande express d'un adulte).

Je peux sortir mon iPad uniquement sur les temps prévus à cet effet, à plat sur le bureau (sauf utilisation particulière demandée par l'enseignant), au CDI, en salle d'étude et en cours, sur la demande explicite de l'encadrant. Le reste du temps, l'iPad est rangé dans mon cartable dans la classe ou dans son casier dans la cour.

Je n'allume le son ou n'accède à l'Apple TV qu'avec l'autorisation du professeur ou de l'éducateur.

Je ne sortirai jamais mon iPad de sa housse de protection d'origine, fournie par le collège.

Je ne fais aucune marque et ne pose aucun autocollant sur la tablette ou la housse de protection. Tout remplacement de cette housse est soumis à autorisation.

Le chargeur et le câble USB ne seront pas amenés au collège sauf demande expresse d'un professeur de l'établissement. Je m'assurerai que la batterie est bien chargée à 100% tous les matins avant de me rendre au collège.

Si je casse mon iPad car je ne l'ai pas rangé dans le casier, le collège ne prendra pas en charge sa réparation.

#### Article 2 : J'accède à ma tablette en respectant les règles de bonne utilisation

J'installe un code d'accès personnel (code pin) que le collège me donnera et que je ne changerai pas. Je ne modifie pas les réglages. L'iPad aura déjà mon nom et je ne pourrai pas le changer.

Le collège m'a attribué un compte informatique (nom d'utilisateur & mot de passe) qui me permettra de me connecter au réseau pédagogique et Wifi de l'établissement (et uniquement celui-là au collège). Le partage de connexion est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement.

Je ne mets pas mon iPad en mode avion. Mon iPad sera géolocalisable en permanence.

Je ne fais aucune mise à jour IOS sans autorisation. Je n'installe aucune application sur mon iPad sans l'autorisation d'un adulte de l'établissement dument autorisé.

Les comptes et mot de passe sont nominatifs et personnels. Je ne dois pas les divulguer. Je privilégie l'utilisation de l'ID Touche pour ouvrir ma tablette.

### **Article 3 : Mon iPad est un outil strictement pédagogique**

Je n'utilise mon iPad que pour des usages pédagogiques et le sors sur demande et/ou autorisation de l'adulte qui m'encadre.

Les applications sont installées par le collège et sont uniquement à usage pédagogique. Je n'ai pas le droit de télécharger d'autres applications.

Je peux y stocker mes données personnelles mais je m'engage à ne pas stocker d'une manière permanente ou temporaire des contenus illicites, pour lesquels je ne détiens pas de droits d'utilisation ou de stockage. Je n'utilise pas de langage et d'images grossiers, choquants, diffamatoires.

Je respecterai le droit à l'image. Je n'utiliserai ou ne diffuserai pas de photos, vidéos ou sons sans l'autorisation des personnes concernées par ces documents et leurs parents (autorisation parentale de droit à l'image).

Je n'utilise pas les réseaux sociaux, ni les jeux vidéos sans intérêt pédagogique, ni les chats en tout genre avec ma tablette : ceci est strictement interdit dans l'enceinte du collège. A la maison, je suis soumis à l'autorité de mes parents et respectent les consignes qu'ils me donnent quant à l'utilisation de mon iPad.

### **Article 4 : Le collège peut vérifier ma bonne utilisation de la tablette**

Toute connexion donne lieu à un enregistrement d'activité sur le serveur.

Pour ma sécurité sont mémorisés les paramètres suivants : identité de l'utilisateur (identifiants), lieu (salle), date, heure & durée de la connexion, activité logicielle, navigateur internet (sites visités, pages), messagerie électronique (destinataires, contenu).

En cas de manquement à ces règles, je m'expose aux sanctions prévues dans le règlement intérieur et selon les cas, à des réparations financières (remplacement du matériel détérioré par manque de soin ou non-respect des règles d'utilisation).

À tout moment, en classe, l'activité de la tablette pourra être contrôlée par l'équipe pédagogique et toute mauvaise utilisation pourra donner lieu à une sanction.